



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 1.3.2026
C(2026) 1482 final

Madame la Présidente,

La Commission tient à remercier l'Assemblée nationale pour son avis visant à condamner ce qu'elle considère comme les remises en cause répétées du droit international par le président des États-Unis d'Amérique Donald Trump et à réaffirmer l'engagement de l'Union européenne en faveur de la paix, de la justice, de la défense des droits et libertés fondamentales, de la coopération et de la solidarité entre les peuples. La Commission a toujours respecté la charte des Nations unies ainsi que les règles et principes qu'elle consacre, en particulier ceux de souveraineté et d'intégrité territoriale, d'indépendance politique et d'autodétermination. L'UE demeurera un acteur crédible en matière de paix et de sécurité dans le monde, en coopérant avec ses partenaires internationaux pour répondre aux préoccupations relatives à cette problématique. Les premiers jours de 2026 se sont révélés à la fois instables et dynamiques, renforçant l'engagement de l'UE en faveur du droit international et d'un ordre international fondé sur des règles.

Immédiatement après les frappes américaines du 4 janvier 2026 contre le Venezuela, l'UE, soutenue par 26 de ses États membres, a appelé au calme et à la retenue de la part de tous les protagonistes, afin d'éviter une escalade et de garantir une solution pacifique à la crise. Le droit international et les principes d'intégrité territoriale et de souveraineté des États consacrés par la charte des Nations unies doivent être respectés en toutes circonstances. Nicolás Maduro ne disposait pas de la légitimité d'un dirigeant démocratiquement élu. L'UE continue de plaider en faveur d'une transition pacifique vers la démocratie au Venezuela, menée par les Vénézuéliens. Elle est prête à soutenir et à accompagner l'ensemble de la population dans ce processus.

Ces actions des États-Unis, conjuguées à des menaces directes à l'encontre d'un allié de l'OTAN sur le Groenland, témoignent d'un profond changement dans les relations transatlantiques, avec des implications évidentes pour l'UE. Du point de vue de cette dernière, les nouvelles menaces qui pèsent sur le Groenland sont extrêmement préoccupantes. Il est essentiel pour elle de préserver l'intégrité territoriale du Royaume de Danemark, sa souveraineté et l'inviolabilité de ses frontières. Nous sommes pleinement solidaires du Danemark et du peuple groenlandais. Nous devons continuer à nous

*Madame Yaël BRAUN-PIVET
Présidente de l'Assemblée nationale
Palais Bourbon
126, rue de l'Université
F – 75007 PARIS*

préparer à tous les scénarios. Il s'agit notamment d'entretenir un dialogue permanent avec l'administration Trump et de rappeler à nos collègues américains la valeur de notre alliance.

La Commission regrette la décision des États-Unis de se retirer de l'accord de Paris et reste résolue à collaborer avec ses partenaires internationaux pour résoudre le problème pressant du changement climatique, comme cela a été démontré lors de la COP 30. L'UE s'est engagée à atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 au plus tard, conformément à la loi européenne sur le climat. À cette fin, elle met en œuvre des politiques qui renforcent la compétitivité des industries européennes, assurent la décarbonation de son économie et garantissent une transition juste pour ses entreprises et ses citoyens. L'UE reste en bonne voie pour parvenir à une réduction des émissions nettes d'au moins 55 % d'ici à 2030, et la Commission se félicite de l'accord politique conclu par les colégislateurs le 10 décembre, qui fixe un objectif ambitieux de diminution des émissions nettes à l'horizon 2040, à savoir une réduction de 90 % des émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) par rapport aux niveaux de 1990. Elle réaffirme sa détermination à accélérer les progrès sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable, en dialoguant avec les donateurs et partenaires bilatéraux et multilatéraux, y compris dans le secteur privé.

Eu égard à l'annonce par les États-Unis, le 7 janvier 2026, de leur retrait de 66 organisations internationales, l'UE réaffirme son attachement indéfectible aux valeurs et aux principes consacrés par la charte des Nations unies. Notre détermination est claire: l'UE demeure résolue à promouvoir un système multilatéral fort, efficace et résilient, fondé sur le droit international et centré sur les Nations unies. Elle va à présent analyser les conséquences de ces retraits sur les programmes et partenariats existants. À cet égard, elle travaillera en étroite collaboration avec ses États membres et ses partenaires.

Pour ce qui est des échanges commerciaux, la Commission considère que l'«accord-cadre» conclu en août 2025 avec les États-Unis en vue d'un commerce réciproque, équitable et équilibré préserve efficacement les intérêts économiques et industriels de l'Union. Après une période caractérisée par une grande incertitude et des risques élevés de graves perturbations du commerce et des investissements transatlantiques, l'accord rétablit un degré important de prévisibilité et de stabilité pour les citoyens et les entreprises de l'UE. Il est dans l'intérêt stratégique de l'Union de dialoguer avec les États-Unis, et elle conserve les instruments nécessaires pour agir au cas où les engagements convenus ne seraient pas respectés.

En ce qui concerne la situation au Moyen-Orient, l'UE, conformément à la résolution 2735 (2024) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies, rejette toute tentative de changement démographique ou territorial dans la bande de Gaza et est favorable à l'unification de la bande de Gaza avec la Cisjordanie, sous l'Autorité palestinienne. Elle est fermement attachée à une paix durable fondée sur la solution à deux États. L'UE est disposée à contribuer à tous les efforts déployés pour parvenir à cette solution et invite l'ensemble des parties à s'abstenir de toute action qui compromettrait sa viabilité. Elle continuera également à coopérer avec ses partenaires régionaux et internationaux.

La Commission prend acte de l'appel lancé par l'Assemblée nationale pour défendre la gestion de l'Arctique et de l'Antarctique en tant que patrimoine commun de l'humanité. Ces deux régions sont sensiblement différentes d'un point de vue géographique, politique et juridique, et ces différences doivent guider l'action de l'UE. La gestion de l'Antarctique repose sur le Système du traité sur l'Antarctique, qui le destine à la recherche scientifique pacifique et interdit les activités minières et militaires. Bien qu'il ne soit pas officiellement désigné en tant que patrimoine commun de l'humanité, l'Antarctique est protégé par un régime international qui sert les intérêts de toute l'humanité. S'agissant de l'Arctique, l'UE est déterminée à préserver la région par la protection de l'environnement, la coopération pacifique et le respect des droits des habitants de l'Arctique, y compris les peuples autochtones, comme indiqué dans la communication conjointe adoptée en 2021 [JOIN(2021) 27 final]. Il est également dans l'intérêt fondamental de l'UE de soutenir la coopération multilatérale dans l'Arctique et de faire en sorte que cette région demeure sûre, stable, durable, paisible et prospère. Dans ce contexte, la Commission continuera à promouvoir la gouvernance durable et pacifique des deux régions.

Par ailleurs, l'évolution de l'attitude des États-Unis en matière d'action à l'échelle mondiale, caractérisée par une position plus transactionnelle, moins prévisible et plus sélective, oblige l'UE à repenser son positionnement extérieur. L'UE continuera d'établir des liens étroits avec des partenaires partageant les mêmes valeurs, tout en dialoguant de manière proactive avec les pays de l'OCDE, les partenaires du G7 et du G20 ainsi que d'autres puissances émergentes et dirigeants régionaux (en Amérique latine, dans le Golfe et en Asie du Sud-Est). Il s'agit notamment d'investir dans la coopération diplomatique, économique et en matière de sécurité afin de diversifier les partenariats et de réduire les dépendances.

La Commission réitère son attachement sans faille à l'état de droit. L'UE reste fermement attachée à un multilatéralisme effectif et à l'ordre international fondé sur des règles s'articulant autour des Nations unies. L'UE continuera d'agir en tant que partenaire prévisible, crédible et fiable pour défendre ces principes et renforcer sa coopération stratégique avec les Nations unies, y compris en ce qui concerne la paix et la sécurité, les droits de l'homme et la protection des institutions judiciaires internationales. L'UE est le plus grand donateur collectif du système des Nations unies, couvrant plus de 22 % du budget ordinaire et un tiers de l'ensemble des contributions volontaires. Elle continuera de collaborer avec l'Organisation des Nations unies et ses agences, notamment pour faire avancer le processus de réforme interne.

La Commission tient à remercier l'Assemblée nationale d'avoir attiré l'attention sur la question de l'accès à la justice pour les victimes et les survivants de crimes internationaux graves et sur le rôle de la Cour pénale internationale (CPI). L'UE réaffirme l'importance des travaux de la CPI et la nécessité de préserver son indépendance. En conséquence, la Commission confirme son soutien continu aux travaux de la CPI. L'UE réaffirme sa position constante selon laquelle les attaques ou les menaces contre la Cour, ses fonctionnaires élus et son personnel ainsi que contre ceux qui coopèrent avec la Cour ne sont pas acceptables.

Enfin, la Commission partage les préoccupations exprimées par l'Assemblée nationale en ce qui concerne l'évolution de l'environnement de recherche mondial et la nécessité de préserver la liberté scientifique et la mobilité des talents. Elle réaffirme que la protection de la liberté scientifique et la création de conditions stables pour la recherche sont au cœur des intérêts de l'Europe.

Le 5 mai 2025, à l'Université de la Sorbonne à Paris, la présidente von der Leyen a annoncé un train de mesures de 500 millions d'euros visant à renforcer la position de l'Europe en tant que destination mondiale de premier plan pour les talents dans le domaine de la recherche. Le futur acte sur l'espace européen de la recherche confèrera un effet contraignant à ces ambitions, qui visent à achever le marché unique grâce à la cinquième liberté: la libre circulation des chercheurs, des connaissances et des technologies. Celle-ci permettra de réduire la fragmentation, de simplifier la mobilité et de renforcer les infrastructures. En se rapprochant de l'objectif de 3 % pour les investissements dans la recherche et le développement, comme annoncé dans la boussole pour la compétitivité de l'UE, et en renforçant la coordination avec les États membres, la Commission européenne envoie le signal selon lequel l'Europe reste un continent de la connaissance, d'ouverture et de compétitivité.

La Commission espère que les précisions fournies répondront aux questions soulevées par l'Assemblée nationale et se réjouit par avance de la poursuite du dialogue politique.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre très haute considération.

*Kaja Kallas
Haute représentante / vice-présidente*

*Maroš Šefčovič
Membre de la Commission*

